CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOFIRUN 2005

Société Anonyme au capital de 4 900 000 €.
Siège social : 47, rue Evariste de Parny – BP 295 – 97827 LE PORT CEDEX.
488 250 572 R.C.S. Saint Denis.

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société SOFIRUN 2005 sont avisés que l'assemblée générale ordinaire annuelle convoquée au siège social, le 14 novembre 2009 à 11 heures, n'ayant pas réuni le quorum sur première convocation, l'assemblée générale ordinaire annuelle est convoquée le 28 novembre 2009 à 10 heures, dans les bureaux de la société AVOXA à RENNES CEDEX 3 – 35108 – 5 allée Ermengarde d'Anjou – ZAC Attalante Champeaux – CS 40824, à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

– Rapport du Président du Conseil d'Administration établi dans le cadre de la loi de sécurité financière ;

– Rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux procédures de contrôle interne ;

– Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;

– Approbation de ces comptes et conventions ;

– Affectation des résultats ;

– Démission de deux administrateurs ;

– Nomination de deux nouveaux administrateurs en remplacement des deux administrateurs démissionnaires ;

– Constatation du changement de représentant permanent d'un Administrateur ;

– Pouvoirs pour les formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette assemblée, les titulaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte cinq jours avant la date fixée pour cette assemblée.

Les actionnaires souhaitant utiliser la faculté de vote par correspondance pourront demander, par lettre recommandée avec avis de réception, un formulaire auprès de la société, au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Les formules de vote par correspondance et de pouvoir seront adressées aux actionnaires inscrits en comptes nominatifs. Le formulaire dûment rempli devra parvenir à la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

Le président directeur général.

0908077